Flextronics : Populations et salariés de Laval payent les stratégies de déclin

Fabien Maury

I. LA SITUATION.

Flextronics a l'intention de fermer son usine de téléphone portable à Laval avec à la clé 503 licenciements économiques. Les premières lettres de licenciement arriveront le 2 novembre. Le précédent plan de sauvegarde d'emploi avait entraîné le licenciement de 65 salariés qui n'ont toujours pas retrouvé d'emploi.

II. LA STRATÉGIE DU GROUPE FLEXTRONICS

❶ Les caractéristiques de l'entreprise et du secteur

Flextronics est un groupe américain dont le siège social est à Singapour. C'est un fournisseur de services de fabrication électronique (conception, fabrication) dans les domaines de l'automobile, de la médecine, de la communication etc.

C'est un secteur où l'obsolescence est rapide et le renouvellement incessant face à la concurrence. Cela signifie une montée rapide des coûts de R&D.

Les donneurs d'ordre (comme Alcatel) sont de plus en plus exigeants avec la recherche du moindre coût, du moindre délai, de la meilleure qualité, n'hésitant pas à exiger des sous-traitants leur délocalisation dans les pays à faible coût salarial, en Asie particulièrement.

❷ La stratégie du groupe

Pour faire face aux exigences des donneurs d'ordre à celles des actionnaires, Flextronics a pratiqué d'importants rachats d'entreprises ou d'unités de production par exemple celles de l'équipementier canadien Nortel. Pour cela, le groupe s'est massivement endetté en 2003. Et, pour s'ajuster, il ne cesse depuis de faire pression contre les emplois, les dépenses de formation et les salaires.

❸ Les résultats du groupe : malgré des difficultés en Europe, une explosion des profits dans le monde :

- Selon les estimations de la direction, les ventes de Flextronics progresseront entre 4 et 10% en 2005 après avoir augmenté de 10% sur l'ensemble de l'année 2004 (soit 15,9 milliards pour 2004) ;

- Le résultat opérationnel a progressé de 25% au 2ème trimestre 2005 (par rapport au 2ème trimestre 2004) après avoir crevé le plafond en 2004 (+117% du 2ème trimestre 2003 au 2ème trimestre 2004) ;

- Le bénéfice net (hors amortissement et provisions) au deuxième trimestre 2005 a bondit (+27%) après avoir explosé en 2004 (+390%) ;

- La part du chiffre d'affaires réalisé en Europe s'est littéralement effondrée d'un quart passant de 38 à 28% entre juin 2004 et juin 2005 alors que la part réalisée en Amérique progressait de 37% passant de 16 à 22% et celle réalisée en Asie croissait de 9% passant de 46 à 50% ;

- Le taux de rentabilité du capital (ROITC) a été multiplié par 3 entre juin 2003 et juin 2004 (pour atteindre 25%).

III. A LAVAL, ALCATEL, FLEXTRONICS ET GOUVERNEMENT : LA STRATÉGIE DU DÉCLIN.

En 2001, Flextronics a racheté l'établissement de Laval à Alcatel. Le groupe français continuait d'être le principal client de l'établissement (60% du chiffre d'affaires). Il exigeait toutefois d'énormes baisses de coûts encourageant ainsi aux délocalisations. En 2004, Alcatel avait dramatiquement réduit ses commandes conduisant à une réduction massive du chiffre d'affaires de Flextronics-Laval (divisé par 3 en 4 ans).

Flextronics s'était engagé à une diversification du site auprès des pouvoirs publics. Toutefois, le plan de suppressions d'emplois de l'époque avait consisté à faire partir les jeunes techniciens pourtant indispensables à une diversification des activités.

Désormais, Alcatel a décidé de cesser ses achats, abandonnant ce type de production au groupe chinois TCL. Par ailleurs, Thalès avionique qui devait constituer un relais au recul des commandes d'Alcatel a décidé d'abandonner Flextronics comme sous-traitants au nom de la chasse aux coûts.

Tout se passe comme si trois stratégies de déclin se conjuguaient :

● **celles d'Alcatel** qui, au nom de la rentabilité, a sans cesse accrue la pression pour exiger de ses fournisseurs des coûts toujours plus bas, allant lui-même jusqu'à massivement délocaliser en Asie au détriment de l'emploi et des productions en France et en Europe ;

● **celle de Flextronics** qui a profité d'avantages publics non pas pour diversifier les activités et développer l'emploi mais pour gérer le déclin du site et délocaliser ses activités en Asie, à la suite de ses donneurs d'ordre ;

● **celle de l'Etat**, **François d'Aubert** en tête (maire de Laval et ex-ministre du budget) qui a laissé faire, encourageant ainsi l'irresponsabilité sociale, territoriale et technologique de ces deux groupes. Il s'interroge aujourd'hui sur les responsabilités d'Alcatel, mieux vaut tard que jamais… Mais, si ce n'est pas de la démagogie, alors qu'il exige, avec nous, que le gouvernement fasse pression sur la direction générale de ce groupe pour participer à la recherche d'une solution de continuité des activités de Flextronics à Laval !

Par ailleurs, il inadmissible de déresponsabiliser encore plus ces groupes, d'accepter leur vandalisme social, territorial, technologique en affirmant, comme le fait **Jean Arthuis**, président du Conseil Général de Mayenne, qu'il suffit d'une plate-forme multimodale pour maintenir 100 emplois sur 500, et en laissant tranquille Flextronics, Alcatel etc. M.Arthuis s'enorgueillit d'avoir alerté le premier sur le phénomène des délocalisations. Il a donc sans doute particulièrement été bien placé pour voir venir celle de Flextronics. Qu'a-t-il fait pour prévenir et alerter ?

IV. IL FAUT RESPONSABILISER SOCIALEMENT ET TERRITORIALEMENT FLEXTRONICS ET ALCATEL

Le gouvernement doit prendre ses responsabilités. Il n'est pas possible de se défausser à bon compte sur la Commission européenne comme le fait Chirac dans le cas de Hewlett-Packard.

● L'institution immédiate d'un moratoire suspensif sur les décisions de fermeture et de suppressions d'emplois.

Le gouvernement doit imposer un moratoire si besoin ait en menaçant l'entreprise d'exiger le remboursement de toutes les aides publiques.

● La réunion d'une table ronde avec obligation de résultats ouverte aux salariés et syndicats de Flextronics mais aussi à ceux des sous-traitants et fournisseurs.

Le gouvernement doit tout de suite réunir les dirigeants de Flextronics, d'Alcatel, de Thalès, les syndicats de ses entreprises, les élus concernés. Cette réunion doit avoir pour but de **trouver les solutions pour assurer la continuité des activités de Flextronics** tout à la fois, à partir des productions actuelles mais aussi dans le respect des engagements de diversifications.

Alcatel et Thalès dépendent plus ou moins du public : propriété du capital, avantages fiscaux, exonérations sociales, subvention diverses, aides indirectes de toutes sortes, commandes publiques etc. Le gouvernement a les moyens de faire pression sur eux pour les impliquer dans la recherche d'une solution.

● On voit à ce propos où a conduit la privatisation de groupe comme Alcatel. Il faut exiger un changement du statut de cette entreprise avec une appropriation sociale de ses capitaux propres, de sa gestion, de ses financements.

Et Thalès, aujourd'hui encore contrôlé par l'Etat, doit œuvrer pour l'intérêt commun dans la recherche d'une solution.

● Dans le cas où des suppressions d'emplois s'avéreraient finalement nécessaires, il s'agira d'exiger de Flextronics mais aussi d'Alcatel et de Thalès :

♦ qu'ils assurent le maintien dans l'emploi modernisé des salariés concernés, avec les formations nécessaires ;

♦ que Flextronics continue de garder à ses effectifs, avec maintien du salaire, les travailleurs dont l'emploi pourrait être supprimé jusqu'à ce qu'ils aient choisi un reclassement, avec la formation si nécessaire ;

♦ qu'ils contribuent au re-développement du potentiel productif et technologique dans le bassins d'emploi, avec particulièrement le soutien des sous-traitants et fournisseurs.

Il faut que ces groupes et le gouvernement prennent les dispositions nécessaires à une véritable sécurisation des parcours professionnels de tous les salariés potentiellement victimes de la décision de Flextronics. En aucun cas, il ne faut accepter que les suites de cette affaire se traduisent par le rejet dans le chômage des intéressés, directs ou indirects.

Nous sommes bien là dans un chantier concret de lutte pour ce grand projet d'avenir qu'est **la sécurité d'emploi ou de formation.**

● La création de Fonds régionaux pour l'emploi et la formation (FREF).

Il viserait, à cette occasion, à mobiliser le crédit dans chaque région, à partir de fonds publics du Conseil régional, pour soutenir la modernisation nécessaire et le développement de toutes les entreprises concernées, en liaison avec des objectifs chiffrés et contrôlables d'emplois et de formations.

Ainsi, ce Fonds prendrait en charge une partie des intérêts payés par les entreprises éligibles à leurs banques pour financer leurs investissements. Plus ceux-ci programmeraient de créations et de maintiens dans l'emploi avec les

formations nécessaires et plus le coût du crédit pour les entreprises serait ainsi allégé. L'usine de Laval fait aussi les frais du surendettement de Flextronics. Elle a besoin d'un « bol d'oxygène ». La création d'un FREF, à cette occasion, que pourrait décider sans attendre la région en discutant du projet de budget 2006, permettrait à cette entreprise d'accéder à un crédit bon marché indispensable à la poursuite de son activité.

● La responsabilité de l'Union européenne est engagée.

Le gouvernement doit exiger de Bruxelles qu'**un dispositif conservatoire et dissuasif** soit recherché à l'échelle de toute l'Union européenne vis-à-vis des multinationales qui entendent réduire la part de l'UE dans leur chiffre d'affaires, dans leurs emplois et dans leur masse salariale.

Vu l'ampleur prise par le phénomène des délocalisations vers les pays émergents, notamment dans les industries de main d'œuvre , une nouvelle donne doit être recherchée en Europe car il faut bien constater **un état de crise manifeste** dans plusieurs secteurs.

Si l'emploi dépend avant tout des responsabilités nationales, ce type de phénomène porte une condamnation des orientations actuelles de l'Union, notamment celles de la Commission et de la BCE. Ces institutions n'ont plus le droit de plaider l'irresponsabilité ! ■



Contrat de site du bassin de Laval

Avec le contrat de site du bassin de Laval, un plan de conversion vient d'être improvisé en catastrophe après les suppressions massives d'emplois chez Flextronics pour tenter de calmer les effets de l'implosion sociale de ce bassin d'emploi. Avalisé par le CIADT du 24 octobre dernier, il doit impérativement être finalisé le 30 novembre.

Dans ce contrat les salariés de l'électronique /métallurgie devraient chercher une éventuelle conversion autour de 3 axes :

«● les points forts que constituent les pôles de compétitivité volet "EMC2" (matériaux composites) et "images et réseaux" (réalités virtuelles).

● les atouts économiques locaux actuels, notamment les entreprises du secteur agro alimentaire et du secteur de la valorisation des déchets ;

● les ressources humaines à travers un pôle d'excellence dans les domaines de l'apprentissage et de la formation professionnelle.»

Dans une perspective aussi floue, des fonds évalués à 49,2 millions d'euros devraient être mobilisés :

«● 24 millions d'euros pour les aides économiques et l'attractivité du territoire,

● 1, 5 million d'euros pour la formation et l'apprentissage,

● 24,2 millions d'euros pour la prospection et l'innovation.»

Qui paiera ?

L'engagement financier des trois collectivités territoriales concernées (conseil régional, conseil général, communautés d'agglomération de Laval), à hauteur de 2 millions d'euros chacune est déjà assurée. Mais les entreprises n'apporteront que moins de 0,5 million d'euros *«au titre des obligations qui leur sont faites, par le Code du travail, de faciliter la reconversion des salariés et la création d'activités nouvelles»*. Si Flextronics a été sollicité pour un financement complémentaire, Alcatel semble bien, lui, totalement épargné. L'Etat, dans ce montage *«décide, dès à présent d'apporter 5 millions d'euros en soutien»*. Pour le reste, le chantage auprès des collectivités locales va continuer.